

République Tunisienne - Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et  
Moyennes Entreprises  
Agence de Promotion de l'Industrie

# **Systeme de constitution juridique des sociétés en ligne**

## **Constitution d'une SARL**

## Sommaire

<b>1- Cadre juridique .....</b>	<b>4</b>
<b>2- Données générales .....</b>	<b>6</b>
1- L'inscription : .....	6
2- Les formulaires déclaratifs (système à onglets) : .....	7
3- Accéder au dossier de constitution après une déconnexion : .....	7
<b>3- Constitution d'une SARL .....</b>	<b>9</b>
Onglet 1 : Identification du déclarant : .....	9
Onglet 2 : Identification de la société : .....	9
Onglet 3 : Attestations et autorisations : .....	11
Onglet 4 : Listes des associés : .....	11
Onglet 5 : Listes des dirigeants : .....	12
Onglet 7 : Traduction de la déclaration : .....	14
Onglet 8 : Paiement et validation : .....	16

## Introduction

Ce manuel utilisateur décrit le cursus déclaratif pour la constitution d'une société de type SARL à travers le système de constitution juridique des sociétés en ligne.

Pour mieux tirer parti de ce document, il est vivement conseillé de l'imprimer.

## 1- Cadre juridique

« Le capital social de la société à créer ne peut être inférieur à 10.000 DT »

« Le nombre des associés d'une SARL ne peut être supérieur à cinquante. Si la société vient à comprendre plus de cinquante associés, elle devra dans un délai d'un an être transformée en société par action à moins que le nombre des associés ne soit ramené à cinquante ou moins dans le délais sus- indiqué.

A défaut, tout intéressé peut demander la dissolution judiciaire de la société.

Toutefois, le tribunal saisi de l'action en dissolution pourra accorder un délai supplémentaire afin de permettre aux associés de se conformer aux dispositions de l'alinéa premier du présent article.

Si toutes les parts sociales d'une société à responsabilité limitée se trouvent réunies entre les mains d'une seule personne, celle-ci se transforme en une société unipersonnelle à responsabilité limitée. » *Cf. Art. 90 du CSC.*

« Les fonds provenant de la libération des parts sociales sont déposés auprès d'un établissement financier. Le gérant ne pourra retirer ces fonds ou en disposer qu'après l'accomplissement de toutes les formalités de constitution de la société et son immatriculation au registre de commerce.

Si la société n'est pas constituée dans le délai de six mois à compter de la date du dépôt des fonds, tout apporteur pourra saisir le juge des référés afin d'obtenir l'autorisation de retirer le montant de ses apports. Si les apporteurs décident ultérieurement de constituer la société, il sera procédé à un nouveau dépôt des fonds dans les mêmes conditions. » *Cf. Art. 98 du CSC.*

« Si la participation en capital est en monnaie étrangère, sa valeur en dinars tunisiens est déterminée au taux de change ayant cours le jour de la libération de l'apport. » *Cf. Art. 99 du CSC.*

« La société n'est valablement constituée qu'après son immatriculation au registre du commerce.

Tant qu'elle n'est pas immatriculée au registre du commerce, la société est considérée comme une société à responsabilité limitée en cours de constitution et elle reste soumise au régime de la société en nom collectif de fait. » **Cf. Art. 103 du CSC.**

« La société à responsabilité limitée est gérée par une ou plusieurs personnes physiques.

Le ou les gérants peuvent être désignés dans les statuts ou par un acte postérieur, et ce, parmi les associés ou parmi des tiers. En cas de silence des statuts ou de la décision de nomination, la durée du mandat du gérant sera de trois ans renouvelables.

Le gérant représente la société vis-à-vis des tiers et devant les juridictions en tant que demanderesse ou défenderesse. » **Cf. Art. 112 du CSC.**

« Lorsque le capital social est égal ou excède 20.000 dinars, les associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité propres aux assemblées générales ordinaires sont tenus de désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Dans le cas où la désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes s'impose suite à la réalisation d'un chiffre d'affaire déterminé selon les dispositions de l'article 13 de ce code, cette nomination se fera conformément à la procédure indiquée à l'alinéa précédent.

Un ou plusieurs associés représentant au moins le dixième du capital social peuvent demander la nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes selon la procédure prévue à l'alinéa précédent même si le capital de la société ou son chiffre d'affaire n'atteignent pas les montants indiqués aux alinéas précédents. » **Cf. Art. 123 du CSC.**

« Lorsque le capital social est inférieur au montant indiqué à l'article 123 du présent code, la désignation d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes devient obligatoire si un ou plusieurs associés représentant au moins le cinquième

du capital social le demandent. Le président du tribunal dans le ressort duquel se trouve le siège social désignera le ou les commissaires aux comptes par ordonnance sur requête, à la demande du ou des associés désignés ci-dessus.

Et dans tous les cas, une disposition statutaire pourra prescrire la désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes. » **Cf. Art. 124 du CSC.**

« Dans tous les cas, les commissaires aux comptes sont désignés pour une période de trois ans. Leurs pouvoirs, fonctions, obligations et responsabilités, de même que les conditions de leur révocation et de leur rémunération sont fixés selon les dispositions des articles 259 à 273 du présent code.

Il en est de même pour le régime des incompatibilités et des interdictions. » **Cf. Art. 125 du CSC.**

## 2- Données générales

La constitution d'une société SARL à travers le système de constitution juridique des sociétés en ligne se fait selon la procédure suivante :

### 1- L'inscription :

Toute personne souhaitant utiliser le système doit au préalable s'inscrire (bouton inscription en couleur jaune). L'inscription requiert le choix d'un nom d'utilisateur (login), d'un mot de passe et le choix de la forme juridique SARL.



↳ Démarche à suivre

La démarche de constitution est la suivante:

- ↳ **Inscription** ( Identification )
- ↳ Une fois inscrit, vous passerez par un certain nombre d'écrans de saisie pour:
- ↳ Le remplissage des formulaires requis
- ↳ L'envoi des documents exigés
- ↳ Le paiement des frais de constitution.

La validation de ces paramètres fait basculer le déclarant à l'intérieur des formulaires déclaratifs.

## 2- Les formulaires déclaratifs (système à onglets) :

Les formulaires déclaratifs sont basés sur le principe des onglets. Le nombre des onglets dépend du type de société à créer. Le passage d'un onglet à un autre n'est possible que si le formulaire de l'onglet courant a été correctement rempli.

## 3- Accéder au dossier de constitution après une déconnexion :

Le système prévoit le remplissage des formulaires sur plusieurs fois. Il est en effet possible, moyennant la saisie du login et du mot de passe et à condition que la déclaration n'a pas encore fait l'objet d'un paiement, de revenir sur un dossier en vue de la compléter ou de le corriger.



Identification

Accéder à votre déclaration de constitution  
(si vous êtes déjà inscrit)

Veuillez introduire votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Utilisateur

Mot de passe

Si vous n'êtes pas inscrit, [Cliquez ici](#)

Si vous avez oublié votre mot de passe, [Cliquez ici](#)

Par ailleurs, chaque écran est doté des 3 boutons suivants :



Le bouton **enregistrer** permet d'enregistrer l'écran en cours afin de pouvoir passer à l'écran suivant ou de se déconnecter.



Le bouton **Fermer le dossier** fait revenir le déclarant à la page d'accueil du système de constitution juridique des sociétés en ligne. Le déclarant a ainsi la certitude que personne ne pourra accéder ou visualiser les



données de sa déclaration.

Le bouton **aide** donne la possibilité au déclarant d'accéder à l'aide contextuelle du système. Comme son nom l'indique, cette aide dépendra de l'écran à partir duquel elle a été appelée.

### 3- Constitution d'une SARL

Pour le cas de la SARL, la déclaration se fait en une seule étape en parcourant un système à onglets composé de 8 écrans.

#### Onglet 1 : Identification du déclarant :

Cet onglet recueille les données personnelles, relatives au déclarant.

**Déclaration de constitution de société SARL**

<b>1,</b> Identification Déclarant	<b>2,</b> Identification Société	<b>3,</b> Attestations & Autorisations	<b>4,</b> Liste des Associés	<b>5,</b> Liste des Dirigeants	<b>6,</b> Actes de Constitution	<b>7,</b> Traduction de la déclaration	<b>8,</b> Paiement & Validation
--	--	--	------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------	--	---------------------------------------

**ECRAN 1 : Identification du déclarant**  
Les champs marqués en vert (●) sont facultatifs

**Informations personnelles**

Nom: BEN FOULEN	Prénom: FOULEN	Nom jeune fille: <input type="text"/>	Nationalité: Jordanien(ne) ▼
Date de naissance: 1/1/1973	Lieu de naissance: Tunis	État civil: Marié(e) ▼	Qualité: Gérant ▼
<input type="checkbox"/> Je suis associé			

**Pièce d'identité**

Type: Carte d'identité nati ▼	N°: 76543456	Date de délivrance: 12/1/2001	Lieu de délivrance: Tunis
----------------------------------	-----------------	----------------------------------	------------------------------

**Coordonnées**

Pays: Tunisie ▼	Ville: Tunis	Code postal: 2001	Adresse: El Menzah
	Tel: 99 999 999	Fax: <input type="text"/>	Email: foulen@planet.tn

#### Onglet 2 : Identification de la société :

Cet onglet recueille les données relatives à la société à créer.

## Déclaration de constitution de société SARL

1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,
Identification Déclarant	<b>Identification Société</b>	Attestations & Autorisations	Liste des Associés	Liste des Dirigeants	Actes de Constitution	Traduction de la déclaration	Paiement & Validation

**ECRAN 2 : Identification de la société**  
Les champs marqués en vert (●) sont facultatifs

**Société**

Raison sociale: SOCIETE ABC

Adresse prévue siège: El Menzah VI

Dénomination: ABC

Gouvernorat: Tunis

Ville: Tunis Belvedere

Délégation: Tunis medina

Code postal: 1002

**Objet**

Scervices informatiques

**Capital Social**

Nombre de parts sociales: 1000

Valeur nominale (Dinars): 10

Montant (Dinars): 10000

Durée (ans): 99

Date de clôture du bilan (jj/mm): 31/12

Effectif salarié: 5

Régime d'investissement: Partiellement à l'exp

Domaine d'activité: Service

Secteur d'activité: Informatique

Activité principale: Banques de donnees et services telematiques

**Lieu d'exercice de l'activité**

Adresse: Rue des mimosas 1002 Tunis

Gouvernorat: Tunis

Ville: Tunis Republique

Délégation: Tunis medina

Code postal: 1000

**Dépôt des fonds**

Établissement financier: TIB

RIB: 765 6765 54544334

Référence d'attestation: 56655

Date attestation: 12/12/2004

Adresse: el Menzah

Gouvernorat: Tunis

Ville: El Menzah

Délégation: Tunis medina

Code postal: 1004

**Commissaire aux comptes ( Obligatoire si le Capital est supérieur ou égale à 20 000 TND )**

	Nom & prénom/RS:	N° CIN/N° RC:	N° d'inscription:	Adresse:
1				
2				
3				




### Onglet 3 : Attestations et autorisations :

Cet onglet fait apparaître les différentes attestations/autorisations nécessaires pour la constitution de la société. Pour chaque attestation (ou autorisation), le système demande la référence ainsi que la date d'obtention.




#### Déclaration de constitution de société SARL

1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,
Identification Déclarant	Identification Société	Attestations & Autorisations	Liste des Associés	Liste des Dirigeants	Actes de Constitution	Traduction de la déclaration	Paiement & Validation

ECRAN 3 : Attestations et autorisations







N	Type	Organisme délivreur	Référence	Date
1	Attestation de dépôt de déclaration de projets d'investissement	Agence de Promotion de l'Industrie - API	<input type="text" value="56544"/>	<input type="text" value="1/12/2004"/>

### Onglet 4 : Listes des associés :

Cet onglet recense les différents associés (personnes physiques ou morales), leurs données personnelles ainsi que les parts respectives de chaque associé dans le capital de la société.

Un clic sur le bouton  a pour effet d'ouvrir une fenêtre qui a pour rôle d'ajouter et de saisir les informations signalétiques relatives à un associé donné.

Le clic sur le bouton  permet de visualiser et/ou de modifier les données relatives à un associé donné.

## Déclaration de constitution de société SARL

1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,
Identification Déclarant	Identification Société	Attestations & Autorisations	Liste des Associés	Liste des Dirigeants	Actes de Constitution	Traduction de la déclaration	Paiement & Validation

ECRAN 4 : Liste des associés

Liste des associés (Personne morale)

N	Raison sociale	Nationalité	Parts		Détail
			Nbre	Valeur (TND)	

Liste des associés (Personne Physique)

N	Nom et prénom	Nationalité	Pièce d'identité	Parts		Détail
				Nbre	Valeur (TND)	
1	BEN FOULEN FOULEN	Jordanien(ne)	Carte d'identité nationale	499	4990	 Déclar.
2	BEN MOURAD MOURAD	Tunisien(ne)	Carte d'identité nationale	501	5010	 

Nbre parts sociales société	Nbre parts réparties	Nbre parts restantes	Montant restant	Nbre de d'associés
1000	1000 (100,00%)	0	0 TND	2

**Onglet 5 : Listes des dirigeants :**

Cet onglet recense les différents dirigeants de la société ainsi que les données personnelles de ces dirigeants.

## Déclaration de constitution de société SARL

1, Identification Déclarant	2, Identification Société	3, Attestations & Autorisations	4, Liste des Associés	5, Liste des Dirigeants	6, Actes de Constitution	7, Traduction de la déclaration	8, Paiement & Validation
-----------------------------	---------------------------	---------------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------------	---------------------------------	--------------------------

ECRAN 5 : Liste du (des) dirigeant(s)

▾ Liste du (des) dirigeant(s)

N	Nom et Prénom	Nationalité	Pièce d'identité	Qualité	Détail
1	BEN FOULEN FOULEN	Jordanien(ne)	Carte d'identité nationale	Gérant	 <b>Associé</b>



Identification d'un dirigeant - Microsoft Internet Explorer

Identification d'un dirigeant  
Les champs marqués en vert (●) sont facultatifs

▾ Informations personnelles

Nom:  Prénom:  Nom jeune fille:  Nationalité: [ Sélection ] ▾

Date de naissance:  Lieu de naissance:  État civil: [ Sélection ] ▾ Qualité: Co-Gérant ▾



▾ Pièce d'identité

Type: [ Sélection ] ▾ N°:  Date de délivrance:  Lieu de délivrance:

▾ Coordonnées

Pays: [ Sélection ] ▾ Ville:  Code postal:  Adresse:

Tel:  Fax:  Email:

**Onglet 6 : Actes de constitution :** Cet onglet fait apparaître les différents actes nécessaires pour la constitution de la société. Pour chaque document, le déclarant a le choix entre 3 modes d'envoi : envoi de pièce(s) électronique(s) / envoi des actes par voie postale / remise en mains propres par le déclarant. Le choix du mode d'envoi s'effectue par l'activation d'un ascenseur contenant ces différentes options d'envoi. Dans le cas où le choix se porte sur l'envoi de pièces électroniques, un bouton « envoyer » apparaît aussitôt. Le clic sur ce bouton donne la possibilité au déclarant de parcourir son poste de travail en vue de sélectionner et d'envoyer l'acte en question.

## Déclaration de constitution de société SARL

1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,
Identification Déclarant	Identification Société	Attestations & Autorisations	Liste des Associés	Liste des Dirigeants	Actes de Constitution	Traduction de la déclaration	Paieement & Validation

ECRAN 6 : Liste des documents et mandats exigés

▾ Listes des documents exigés

N	Document	Mode d'envoi	Etat
1	Déclaration sur l'honneur du gérant	Remise en mains propres ▾	
2	Statuts	Remise en mains propres ▾	

- Des modèles de statuts et de déclaration sur l'honneur sont disponibles à l'intérieur de l'espace téléchargement
- Les pièces envoyées électroniquement peuvent être signées par un certificat valide. Dans le cas où il ne disposerait pas d'un certificat personnel, le déclarant est tenu d'envoyer par voie postale (Lettre recommandée) ou en mains propres les mêmes documents signés manuscritement >

**Onglet 7 : Traduction de la déclaration :**

Cet onglet fait apparaître de manière symétrique les données déclarées en français et les champs qu'il est nécessaire de traduire en langue arabe. Le remplissage des champs en arabe n'est exigé que pour les déclarants de nationalité tunisienne. Un déclarant de nationalité étrangère a le choix entre deux options : soit traduire les données par lui-même ou par une autre personne de son choix ; soit confier la traduction à l'administration.

## Déclaration de constitution de société SARL

1, Identification Déclarant	2, Identification Société	3, Attestations & Autorisations	4, Liste des Associés	5, Liste des Dirigeants	6, Actes de Constitution	7, Traduction de la déclaration	8, Paiement & Validation
-----------------------------	---------------------------	---------------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------------------	---------------------------------	--------------------------

## ECRAN 7 : Traduction de la déclaration en arabe

Les champs marqués en vert (🟢) sont facultatifs

La traduction est obligatoire pour les déclarants de nationalité Tunisienne. En votre qualité de déclarant étranger, vous n'êtes pas tenu de traduire les données de votre déclaration. L'administration pourra le faire à votre place. Toutefois, vous pouvez en décider autrement et traduire par vous même ou par une personne de votre choix les données relatives à votre déclaration. .

Dans le cas où vous optez pour la traduction des données de votre déclaration par vous même, vous ne pourrez passer à l'écran suivant que si tous les champs requis de cet écran auront été remplis correctement. Dans le cas contraire, vous pourrez passer à l'étape suivante.

- Oui**, je souhaite traduire les données de ma déclaration personnellement ou par une personne de mon choix
- Non**, je souhaite que la traduction de ma déclaration soit faite par les soins de l'administration

## Déclaration de constitution de société SARL

## تصريح شركات ذات مسؤولية محدودة

## Identification du déclarant

## تعريف المصريح

Nom:	BEN FOULEN	<input type="text"/>	اللقب:
Nom J.fille:		<input type="text"/>	
Prénom:	FOULEN	<input type="text"/>	الإسم:
Lieu naissance:	Tunis	<input type="text"/>	مكان الولادة:
Lieu p. identité:	Tunis	<input type="text"/>	مكان بطاقة التعريف:
Adresse:	El Menzah	<input type="text"/>	العنوان:
Ville	Tunis	<input type="text"/>	المدينة:

## Identification de la société

## تعريف الشركة

Raison sociale:	SOCIETE ABC	<input type="text"/>	إسم الشركة الجماعي:
Dénomination	ABC	<input type="text"/>	الإسم التجاري:
Adresse siège	El Menzah VI	<input type="text"/>	عنوان المقر الاجتماعي:

## Objet

## الموضوع

Scervices informatiques	<input type="text"/>
-------------------------	----------------------

## Dépôt de fonds

## توديع الأموال

Adresse:	el Menzah	<input type="text"/>	العنوان:
----------	-----------	----------------------	----------

## Liste des associés

## الشركاء

## Liste des associés (personne physique)

## شركاء ذات طبيعية

N°	Nom	Prénom	الإسم	اللقب
1	BEN FOULEN	FOULEN	مصرح	مصرح
2	BEN MOURAD	MOURAD	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## Liste des dirigeants

## المسيريون

## Liste des dirigeants

## المسيريون

N°	Nom	Prénom	الإسم	اللقب
----	-----	--------	-------	-------

**Onglet 8 : Paiement et validation :**

Cet onglet affiche le détail des frais de constitution et donne la possibilité au déclarant de payer ces frais par l'un des quatre modes de paiements suivants: carte e-dinar / carte EdinarPost / Carte Edinar Universel / Carte VISA International  
A l'issue de la phase de paiement, si la transaction se passe correctement, un reçu de paiement apparaît.

**Déclaration de constitution de société SARL**

1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,
Identification Déclarant	Identification Société	Attestations & Autorisations	Liste des Associés	Liste des Dirigeants	Actes de Constitution	Traduction de la déclaration	<b>Paiement &amp; Validation</b>

ECRAN 8 : Paiement des frais / Validation

**Frais à payer**

REF	Désignation	Total
ENSARL	Frais de constitution SARL	<b>165 TND</b>
<b>Total à payer</b>		
<b>Total à payer</b>		<b>165 TND</b>

**Mode de paiement**

Carte Edinar (local)	Carte EdinarPOST (local)	Carte EdinarUNIVERSEL (local)	Carte VISA (International)
<input type="radio"/> 	<input type="radio"/> 	<input type="radio"/> 	<input type="radio"/> 

Je certifie sincères et véritables les informations fournies

Comme le montre le schéma suivant, ce reçu comprend le numéro de dossier, la référence du paiement, le montant et la date de la transaction ; ce reçu peut être imprimé à tout moment par le clic sur le bouton « imprimer ».

**Prise en charge de la demande de constitution de société en ligne**

<b>La présente déclaration est prise en charge par le système sous le numéro suivant</b>	
<b>Numéro Dossier *</b>	<b>SADP00000164TM20122004</b>
<b>Paiement des frais</b>	
<b>Référence du paiement</b>	<b>120050002500</b>
<b>Montant</b>	50 TND
<b>Date</b>	20/12/2004

\* Le **Numéro de dossier** (ainsi que le **Login** et le **Mot de passe**) vous permet d'accéder de nouveau au système pour pouvoir suivre l'état de traitement de votre déclaration et apporter tout complément d'information qui vous sera demandé par l'administrateur du système.

